



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE BENING-LES-SAINT-AVOLD
PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
 Echelle 1/3 000 Planche 1/3

Document provisoire - AOUT 2024

1AU Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat	Emplacement réservé
1AUXa ZAC "Parc d'activités de la Rosselle"	Secteur d'OAP
1AUXb Développement de l'activité économique	Zone de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) PNI - PPI "Inondations de la vallée de la Rosselle" - AP du 23.07.2002
2AU Zone d'urbanisation future à long terme	IS SUP3 GRT GAZ selon arrêté du 21/10/2016
UA Centre ancien	IS SUP3 Pipeline total/thergas selon décret du 24/02/2007
UB Extension urbaine à dominante pavillonnaire	IS SUP3 Réseau électrique aérien
UCg Tissu urbain secteur gare	SUP2
UCv Tissu urbain secteur village	SUP1
UE Développement des équipements publics	Ouvrages civils et/ou militaires
UX Actués ferroviaires	Bâtiment remarquable (L.151-19 du code d'urbanisme)
A Zone agricole	Préservation des continuités écologiques (L.151-29 du code d'urbanisme)
Ap Zone agricole à règlement particulier	Espace Bois Classé (EBC) (L.1151 du code d'urbanisme)
N Zone naturelle	
Nf Forêt	
Nh Secteur à caractère humide	
Ni Secteur à caractère inondable	
Nj Espaces jardins / Fonds de parcelle	
NL Secteur à vocation sportive touristique et/ou loisirs	
Nr Ripisylve	

Le Droit de Prévision Urbain (L.210-1 à L.213-7 du code de l'urbanisme) s'applique sur les zones et secteurs à l'échelle municipale en date du 01/01/2024

GUELLE & FUCHS
 SAS de Géomètres-Experts / Bureau d'études
 Didier GUELLE - Laurent FUCHS - Jean-Michel FERRY
 18, Avenue du Général Passage 57100 FORBACH
 ☎ : 03.87.85.08.67
 ✉ : contact@guelle-fuchs.com
 🌐 : www.guelle-fuchs.com

Géomètres Experts

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

I. VOIRIE

N°	DESTINATION	SECTION	PARCELLES	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Création d'un parking complémentaire pour la gare urbaine	6	198 229 352	COMMUNE	18,01 a
2	Confortement d'un accès entre la forêt et la zone urbaine	6	569 570	COMMUNE	10,13 a
3	Réalisation d'une liaison douce entre le lotissement de la ferme karthi et la Rue des Vergers	4	380	COMMUNE	6,17 a
4	Réalisation d'un accès pour la descente de la zone 1AU	12	74-75-76	COMMUNE	22,92 a
5	Réalisation d'un accès pour la descente de la zone 1AU	12	238	COMMUNE	9,2 a
TOTAL DES EMPLACEMENTS RESERVES					66,43